AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« Aide régionale aux projets de logements des jeunes »

Cadre réservé à l'administration :
Commission:
N° ou nom du Programme ou du rapport :

SESSION DES 19 et 20 décembre 2024

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE:

-modification d'AE: X / AP: □/ CP: □

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE::

Nom et numéro du rapport : J400 - Investir dans l'avenir, en éclairant les choix d'orientation tout au long de la vie

Les récentes actualités nationales ont mis en lumière le dérapage financier de l'Etat français et la nécessité d'engager un processus d'économies et de recherche de nouvelles recettes pour réduire la dette de l'Etat qui s'établit à 3 228,4 milliards d'euros à la fin du deuxième trimestre 2024.

A la suite de la réception des rapports budgétaires qui sont soumis au vote, nous constatons que la majorité régionale souhaite s'inscrire dans une démarche de participation de notre collectivité au redressement des finances publiques en ciblant en particulier les dépenses de fonctionnement.

Si nous sommes conscients des réalités économiques du pays et de la nécessité d'adopter un autre système de dépense de l'argent public, les mesures actuellement proposées nous semblent démesurées et prises de façon précipitée, sans concertation avec les acteurs du territoire.

En effet, le budget primitif 2025 prévoit l'abrogation de plus d'une soixantaine de règlements d'intervention, dispositifs ou appels à projet.

Parmi ces suppressions, il est notamment question du dispositif d'aide régionale aux projets de logements des jeunes, ayant pour objet d'aider les jeunes ligériens à se loger décemment dans la région.

La décision de supprimer ce dispositif sans présentation préalable d'un bilan concernant les champs d'action

de ce dispositif, le nombre de structures et d'acteurs accompagnés ou sur les motifs clairs et chiffrés ayant conduit à la décision de supprimer ce règlement d'intervention nous inquiète quant aux possibles conséquences sur l'équité entre les territoires et l'égal accès aux services publics.

Aussi, soucieux de préserver l'accès pour toutes et tous aux services publics, et de maintenir le dialogue avec les partenaires de la Région, nous proposons de revenir sur l'abrogation du dispositif d'aide régionale aux projets de logements des jeunes. À cette fin, nous suggérons d'inscrire au budget primitif 2025 la délibération suivante :

Délibéré : Dans le paragraphe 2.2.2 Accompagner les initiatives locales pour améliorer l'orientation des ligériens et leur intégration professionnelle

De supprimer:

En conclusion, je vous propose : D'ABROGER le règlement d'intervention de l'« aide régionale aux projets de logements des jeunes » approuvé par délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 7 février 2017 ;

Ajouter:

Je vous propose d'inscrire, une enveloppe de 50 000 € en autorisation d'engagement qui sera consacrée en 2025 pour l'aide régionale aux projets de logements des jeunes.

Sabine Lalande Conseillère régionale du groupe L'écologie ensemble Mélanie Cosnier Conseillère régionale du groupe L'écologie ensemble